



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-deuxième session  
Rome, Italie, 21 – 24 octobre 2014\*

La session se tiendra au Siège de la FAO,  
Viale delle Terme di Caracalla, Rome, Italie  
du mardi 21 octobre 2014 à 9h30 au vendredi 24 octobre 2014

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FL 14/42/1
2.	Questions soumises au Comité	<a href="#">CX/FL 14/42/2</a>
3.	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex	<a href="#">CX/FL 14/42/3</a> <a href="#">CX/FL 14/42/3-Add.1</a> (en anglais seulement)
4.	Aquaculture biologique (Révision des <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</i> )	<a href="#">CL 2013/15-FL REP13/FL</a> , Annexe V
	- Observations soumises à l'étape 3	<a href="#">CX/FL 14/42/4</a>
5.	Datage (Révision de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> )	<a href="#">CX/FL 14/42/5</a>
	- Observations soumises à l'étape 3	<a href="#">CX/FL 14/42/5-Add.1</a>
6.	Emballages non destinés à la vente au détail (Document de discussion)	<a href="#">CX/FL 14/42/6</a>
7.	Questions relatives à la vente de produits alimentaires à distance (Document de discussion)	CX/FL 14/42/7 (Non publié)
8.	Autres questions et travaux futurs	
	a) Proposition de révision des <i>Directives générales pour l'utilisation du terme "Halal"</i> (CAC/GL 24-1997)	<a href="#">CX/FL 14/42/8</a>
9.	Date et lieu de la prochaine session	
10.	Adoption du rapport	

\*Le groupe de travail physique sur le datage dans la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* se réunira le lundi 20 octobre 2014 de 13 heures à 16 heures dans la Salle rouge, Bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, au Siège de la FAO.

Les documents de travail seront téléchargés sur le site Internet du Codex: [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org). Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués. Les CRDs seront les seuls documents disponibles sous format papier.